



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 12 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 35

Quorum : 23

Date de convocation : 6 avril 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 avril 2023

Secrétaire de séance : Laurent BARBAN

La séance est ouverte.

Le 12 avril de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P (à partir de 18h43)		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	A		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	E		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	P	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	E	Mme PRÉVOTEAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 12 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

Le Président, Bernard FATH, accueille le conseil communautaire et procède à l'appel de ses membres. Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur Laurent BARBAN est désigné secrétaire de séance.

M. le Président expose succinctement l'ordre du jour de la séance.

M. le Président rappelle qu'à la suite des élections locales de 2020, M. LEMIRE avait été désigné Conseiller communautaire, unique représentant de la commune d'Isle Saint Georges.

Suite au décès du maire d'Isle Saint Georges, la commune a organisé une élection partielle de son Conseil municipal ainsi que l'élection d'un nouveau maire.

S'agissant d'une commune dont la population est inférieure à 1 000 habitants, la nouvelle maire est de droit Conseiller communautaire lors de son élection le 12 mars 2023. Par conséquent, M. LEMIRE a perdu ce mandat d'élu Communautaire et donc de vice-président à cette date. La fonction de 8^{ème} vice-président est actuellement vacante.

Par courrier en date du 12 mars 2023, Madame le maire d'Isle Saint Georges a informé la Communauté de Communes de son choix de démissionner de cette fonction et de désigner M. LEMIRE comme Conseiller communautaire de la commune d'Isle Saint Georges.

2023/063 : Élection du 8^{ème} Vice-Président

RAPPORTEUR : M. FATH

M. le Président explique qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle élection partielle afin de désigner un 8^{ème} vice-président.

L'élection des vice-présidents a lieu à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Le conseil communautaire procède à l'élection du 8^{ème} vice-président.

M. FATH propose M. LEMIRE au poste de 8^{ème} vice-président.

M. FATH procède à l'appel des conseillers communautaires présents pour le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :

35 élus ont pris part au vote.

Vote :

- BLANC : 0
- NUL : 1
- M. LEMIRE : 34

M. FATH déclare M. Jean-André LEMIRE élu 8^{ème} vice-président à la majorité et lui transmet toutes ses félicitations.

L'ensemble des votes ayant été effectué, M. FATH remercie les assesseurs pour leur travail.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Dit que l'élection du 8^{ème} vice-président a eu lieu conformément aux dispositions applicables,
- Dit qu'à la suite de l'élection, Monsieur Jean-André LEMIRE a été élu 8^{ème} Vice-Président, à 34 voix pour, 1 vote nul.

M. Lemire remercie les élus communautaires pour le renouvellement de leur confiance.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 12 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

2023/064 : Désignation des membres du Bureau

RAPPORTEUR : M. FATH

M. le Président propose de maintenir la composition actuelle du bureau. Cette instance est composée du Président et de ses Vice-présidents,

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Décide de compléter son Bureau du Président et des Vice-présidents,
- Valide la désignation comme membre du Bureau : XXX, 8^{ème} Vice-président.

M. le Président retire de l'ordre du jour les deux délibérations relatives à la commission d'appel d'offre et à la commission concession. Le cadre réglementaire de ces deux commissions impose de revoir ces deux délibérations qui seront proposées lors d'un prochain conseil.

2023/065 : Composition de la commission AMI-AOT

RAPPORTEUR : M. FATH

M. le Président propose au Conseil Communautaire de confirmer M. LEMIRE dans l'ensemble de ses fonctions au sein de la Communauté de Communes et notamment dans son rôle de commissaire suppléant de la commission AMI-AOT.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Confirme M. Jean-André LEMIRE comme commissaire suppléant de la Commission AMI-AOT,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2023/066 : Désignation des représentants du Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI)

RAPPORTEUR : M. FATH

M. le Président propose au Conseil Communautaire de confirmer M. LEMIRE dans l'ensemble de ses fonctions au sein de la Communauté de Communes et notamment dans son rôle de représentant de la collectivité au sein du centre européen de prévention du risque inondation.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Confirme M. Jean-André LEMIRE comme délégué titulaire du centre européen de prévention du risque inondation,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2023/067 : Désignation des représentants à l'Entente pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche

RAPPORTEUR : M. FATH

M. le Président propose au Conseil Communautaire de confirmer M. LEMIRE dans l'ensemble de ses fonctions au sein de la Communauté de Communes et notamment dans son rôle de représentant de la collectivité au sein de l'Entente Eau Blanche.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 12 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Confirme M. Jean-André LEMIRE comme délégué titulaire de l'entente pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2023/068 : Désignation des représentants de France Dignes

RAPPORTEUR : M. FATH

M. le Président propose au Conseil Communautaire de confirmer M. LEMIRE dans l'ensemble de ses fonctions au sein de la Communauté de Communes et notamment dans son rôle de représentant de la collectivité au sein de l'association France Dignes.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Confirme M. Jean-André LEMIRE comme délégué titulaire, représentant de la collectivité, auprès de l'association France Dignes,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2023/069 : Désignation des représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu au conseil syndical de l'ASA des Palus de l'Aruan

RAPPORTEUR : M. FATH

M. le Président propose au Conseil Communautaire de confirmer M. LEMIRE dans l'ensemble de ses fonctions au sein de la Communauté de Communes et notamment dans son rôle de représentant de la collectivité au sein du Conseil Syndical de l'ASA des Palus de l'Aruan.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Confirme M. Jean-André LEMIRE comme délégué titulaire du Conseil Syndical de l'ASA des Palus de l'Aruan,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2023/070 : Désignation des membres au Conseil d'administration de l'association AMORCE

RAPPORTEUR : M. FATH

M. le Président propose au Conseil Communautaire de confirmer M. LEMIRE dans l'ensemble de ses fonctions au sein de la Communauté de Communes et notamment dans son rôle de représentant de la collectivité au sein de l'association AMORCE.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Confirme M. Jean-André LEMIRE comme délégué titulaire, représentant de la collectivité, auprès de l'association AMORCE,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 12 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

2023/071 : Désignation des représentants au groupement pour la revente des matériaux issus des collectes sélectives et des déchèteries

RAPPORTEUR : M. FATH

M. le Président propose au Conseil Communautaire de confirmer M. LEMIRE dans l'ensemble de ses fonctions au sein de la Communauté de Communes et notamment dans son rôle de représentant de la collectivité au sein du groupement de revente des matériaux entre les collectivités.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Confirme M. Jean-André LEMIRE comme délégué titulaire du groupement de revente des matériaux,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. le Président remercie M. Lemire pour le travail qu'il mène au sein de la collectivité depuis des années.
M. le Président signe dans la foulée son arrêté de délégation.

M. TAMARELLE informe l'assemblée de la réunion de comité départemental de suivi du projet GPSO (Grand Projet du Sud-Ouest, Ligne TGV) le 26 avril prochain. De nombreuses personnes sont conviées notamment les Maires de Cadaujac, St Médard d'Eyrans, Ayguemorte les Graves, Beautiran, Castres-Gironde, St Selve et le Président de la CC de Montesquieu. Il est important que les élus soient présents lors de ce rendez-vous afin de faire entendre leurs voix lors des instances dédiées.

M. le Président sera présent lors de cette réunion et se fera porte-parole des élus du territoire.

Monsieur le Président déclare la séance levée à 19h15.

Fait à Martillac, le 12 avril 2023

Laurent BARBAN
Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu